



Communiqué de Presse

28 août 2009

Insertion professionnelle des jeunes : une rentrée difficile

628 200 jeunes de moins de 25 ans inscrits au chômage (1) ; des milliers de jeunes qui ne peuvent plus financer une école privée et autant qui délaissent les formations universitaires... "Face à une demande exceptionnelle de formation en alternance pour cette rentrée 2009 de la part des jeunes et des familles et ce dans une conjoncture difficile, au moins 100 000 jeunes ne trouveront pas de formation en alternance à la rentrée" prévient Jérôme de Rocquigny. Si le vice-président du Cerf en charge de la formation professionnelle salue les efforts du gouvernement pour augmenter le nombre des formations en alternance, il constate que, sur le terrain, trop d'obstacles nuisent encore à l'insertion professionnelle des jeunes. En cause, la mise en œuvre de l'ANI (accord national interprofessionnel) voulu par les partenaires sociaux en 2004 : les syndicats ont mis à mal les contrats de qualification pour le remplacer par le contrat de professionnalisation mais ont choisi de privilégier des formations en apprentissage qui restent très utiles pour les métiers manuels mais qui pour les formations tertiaires coûtent trois fois plus cher que la même formation en contrat de professionnalisation.

Jérôme de Rocquigny considère que le plan du gouvernement ne peut pleinement réussir en raison d'un double frein : le premier est financier. Les OPCA refusent encore de financer des formations transversales de sorte que des jeunes qui ont pourtant trouvé un employeur et une formation, restent au chômage. Le Cerf demande une nouvelle fois que le gouvernement force les OPCA à prendre en charge toutes les formations en alternance diplômantes comme elles s'y étaient engagées lors de la signature de l'ANI en 2004. De plus, le gouvernement doit avoir conscience que des centaines de centres de formation risquent aujourd'hui de fermer : en effet les prises en charges des coûts de formation ont très largement baissé ces dernières années. "Si ces TPE/PME disparaissent, les jeunes n'auront tout simplement plus de centres de formation pour les accueillir" explique Jérôme de Rocquigny. De plus, si cette offre de formation assurée aujourd'hui efficacement par le privé disparaît, l'Etat n'aura alors d'autre choix que de recruter de nouveaux enseignants et ouvrir de nouvelles classes dans le public à l'heure où le gouvernement a décidé une baisse des dépenses et une réduction d'effectifs !

Le second frein au succès aux mesures pour l'emploi des jeunes concerne les incitations aux entreprises : dans un contexte conjoncturel difficile, l'embauche des jeunes en contrat de professionnalisation coûte aujourd'hui trop cher - entre 50% et 100% d'un Smic conventionnel, soit jusqu'à 1700 euros brut selon certains accords de branche, l'âge et le cursus du jeune. Le Cerf préconise que l'on revienne à un mode de calcul plus simple et surtout plus juste : 55% du Smic pour les moins de 21 ans ; 65% pour les plus de 21 ans. Jérôme de Rocquigny juge également les exonérations de charge insuffisantes et préconise une exonération totale des charges patronales. Enfin, le vice-président du Cerf en charge de la formation professionnelle constate que le montage administratif des dossiers, leur gestion et leur suivi sont beaucoup trop complexes et ce, que ce soit pour les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Cette contrainte supplémentaire finit de décourager les employeurs de TPE/PME d'embaucher un jeune.

Déjà au mois de juillet, le Cerf tirait la sonnette d'alarme et mettait en garde le gouvernement contre tous les conseillers qui se soucient davantage de leurs avantages acquis que de l'insertion professionnelle des jeunes (2). Le gouvernement doit comprendre qu'il ne pourra réussir son pari de ne laisser aucun jeune au bord de la route sans s'attaquer à ceux qui gèrent la formation professionnelle et ne veulent rien changer au système.

(1) Chiffres pôle emploi de juillet 2009

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-2.pdf>

(2) Communiqué du 17 juillet 2009 - Insertion professionnelle des jeunes : le Cerf tire le signal d'alarme !

<http://www.lescreateurs.org/090717-insertion-des-jeunes.pdf>

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à vos élus -
maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org